

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU  
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

| Nombre de membres en exercice    |             |                     |
|----------------------------------|-------------|---------------------|
| Afférents au<br>Conseil syndical | En exercice | Membres<br>présents |
| <b>40</b>                        | <b>40</b>   | <b>27</b>           |

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| <b>Date de convocation</b> | 18/06/2025 |
| <b>Date d'affichage</b>    | 18/06/2025 |

|                |                                                                             |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>DL25011</b> | <b>OBJET : ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE</b> |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------|

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-quatre juin, s'est réuni à 17 heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : M. Bernard ANGELRAS, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Christophe PIO (suppléant), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER.

**Cté Com. Piémont Cévenol** : M. Lionel JEAN.

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : M. David RIBES (suppléant), Mme Claudine SEGERS (suppléante).

**Cté Com. Petite Camargue** : M. Jean-Paul GERAUD, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

**Cté Com. Pont du Gard** : M. Alain LAGET.

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : M. David GUIRAUD.

**Cté Com. Pays d'Uzès** : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, M. Théos GRANCHI, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

**Cté Com. Petite Camargue** : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER.

**Cté Com. Pont du Gard** : Mme Christelle ARMANDI.

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER.

**Cté Com. Pays d'Uzès** : M. Gérard DAUTREPPE.

Avaient donné procuration :

- M. Théos GRANCHI à M. Frédéric TOUZELLIER
- M. Christophe BOUGAREL à Mme Sylvette FAYET
- M. Jean François DURANT COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN

- M. Frédéric BEAUME à Mme Claude DE GIRARDI
- Mme Valentine WOLBER à Mme Monique BOISSIERE

**Secrétaire de séance :** M. David-Alexandre ROUX

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.

Les syndicats mixtes sont donc soumis à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, qu'à défaut de dispositions particulières, les règles relatives à l'élection du Président et des vice-présidents d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont celles qui s'appliquent dans une commune aux maires et maire-adjoints. En conséquence l'élection des vice-présidents à lieu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Par délibération du 07/04/2025 le conseil communautaire de Nîmes Métropole a désigné Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Monsieur Richard SCHIEVEN et Madame Marie-France RAINVILLE délégués titulaires appelés à siéger au sein du comité syndical du SITOM Sud Gard en remplacement de M. Alain DALMAS, M. Julien PLANTIER et Madame Pascale VENTURINI, délégués titulaires.

M. Julien PLANTIER ayant été élu 2<sup>ème</sup> vice-président du Sitom sud Gard en vertu de la délibération n° DL20027 du 29 octobre 2020, il convient de procéder à son remplacement.

Par courrier en date du 09 mai 2025, Madame Monique BOISSIERE a fait acte de candidature.

Madame Sylvette FAYET fait acte de candidature.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de délégués : 27

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Mme Monique BOISSIERE a obtenu 17 voix.

Mme Sylvette FAYET a obtenu 14 voix.

Mme Monique BOISSIERE ayant obtenu la majorité absolue des voix, elle a été proclamée 2<sup>ème</sup> vice-Présidente du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard et immédiatement installée.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20250624-DL2025011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025

Publication : 25/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



  
Le Président du SITOM SUD GARD  
**Richard TIBERINO**